

UDAF DE LA SOMME

Un Président ne devrait pas faire ça !

Le Président de l'UDAF et son Conseil d'Administration qui ne se sont jamais émus durant toutes ces années de l'explosion des risques psychosociaux au sein de l'institution et de la dégradation sans précédent du climat social du fait d'un management pathogène viennent de franchir un pas de plus dans le cynisme.

Non seulement ils ne s'en lavent plus les mains mais ils prennent aujourd'hui clairement fait et cause pour le Directeur, contre les salariés victimes, en lui apportant un soutien inconditionnel et en le confortant dans une dérive managériale qui ne semble plus trouver de limites...

Le directeur n'ayant jamais réussi durant toutes ces années à faire taire nos (vos) représentantes, malgré ses vociférations, ses propos insultants et ses coups de poings dans les armoires, c'est le Président qui a pris le relais et qui vient de sortir la grosse artillerie.



Heu armoire IKEA ?

Non, réunion CHSCT avec le Directeur...

A compter de ce mercredi 7 décembre et pour 3 jours, Nadine et Bénédicte sont **punies d'une mise à pied disciplinaire et donc non rémunérée** pour « usage abusif de leur droit d'expression »... et présomption de harcèlement moral envers le Directeur avec pour conséquence la dégradation de ses conditions de travail et de son état de santé... N'en jetez plus, la cour est pleine !!!

Vous l'aurez compris, à l'UDAF de la Somme, la capacité d'indignation du Président est à géométrie variable et on peut sérieusement s'interroger sur ce qui motive ce soutien indéfectible d'un Président à son Directeur. Comment peut-on fermer les yeux pendant des années sur des plaintes de salariés qui mettent en cause le management du directeur et s'ériger en défenseur de ce dernier dès que celui-ci est mis en cause pour l'ensemble de son œuvre... Seule une communauté d'intérêts peut expliquer cela !

Rappelons que Nadine et Bénédicte ont exercé ce droit d'expression dans le cadre de leur activité syndicale. Le Président sanctionne ainsi des salariées non pas pour des manquements professionnels mais pour des propos qu'elles auraient tenus dans l'exercice de leurs fonctions de représentantes du personnel CFDT.

Nous nous sommes d'ores et déjà rapprochés de notre avocat aux fins de contester ces sanctions iniques et pour engager un dépôt de plainte à l'encontre de l'institution.

Pendant ce temps-là, l'Association continue de dilapider des centaines de milliers d'euros destinés aux usagers dans les multiples procès qu'elle engage ou provoque du fait de son management... Les financeurs se réveilleront-ils un jour... Rien n'est moins sûr !